

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1974)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 802

présenté par
M. Raimbourg

ARTICLE 11 BIS

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« avait »

le mot :

« a ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.